

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 278 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Comité Métallos, 94, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris au titre de 2013. SIMPA : 13594, 2013_01964.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.